Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues, « APRODH »

RAPPORT D'AVRIL 2026

SIGLES ET ABREVIATIONS

APRODH	: Association pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues
AVSI	: Association des Volontaires pour le Service International
B	: Blessé
CCM	: Cama Ca Mapinduzi
CDS	: Centre de santé
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNIDH	: Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme
COPED	: Conseil pour l'Education et le Développement
ECA	: Eglise Chrétienne des Apôtres
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FBU	: Franc Burundais
HCR	: Haut-Commissariat pour les Réfugiés
NI	: Non Identifié
ONAPRA	: Office National de Protection des Réfugiés et Apatrides
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PNB	: Police Nationale du Burundi
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RDC	: République Démocratique du Congo
SNR	: Service National de Renseignement
T	: Tué
TGI	: Tribunal de Grande Instance
TPO	: Transcultural Psychosocial Organisation
VSBG	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

I. INTRODUCTION

Ce rapport présente la situation des droits humains au Burundi durant le mois d'avril 2026. Il commence par examiner le contexte sécuritaire, politique, judiciaire et social qui a prévalu au cours dudit mois.

En deuxième lieu, il présente les violations des droits humains documentées qui se présentent comme suit : au moins 37 personnes tuées (dont 9 femmes et une jeune fille), 13 personnes victimes de violences basées sur le genre (dont 10 victimes du viol), 2 personnes victimes de traitements cruels, inhumains et dégradants. Ces personnes tuées comprennent également 18 cadavres retrouvés.

Les principaux suspects de ces violations sont des agents administratifs, des policiers, des militaires et des jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

En fin, ce rapport met en exergue la situation carcérale dans les 11 prisons et 2 centres de rééducation des mineurs en conflit avec la loi du pays. Le rapport se termine par une conclusion et des recommandations pour améliorer la situation des droits de l'homme au Burundi.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL

II.1. Du contexte sécuritaire

Les facteurs de détérioration de la paix et la sécurité de la population, au cours du mois d'avril 2026, sont surtout les suivants :

1- Des armes stockées dans le camp Base des Forces Armées du Burundi réduites en cendre et les explosions ont causé la peur-panique dans la population de la ville de Bujumbura ainsi que des dégâts énormes

Comme mentionné dans le rapport du mois de mars 2026, la soirée du 31 mars 2026 a été cauchemardesque pour la population de la ville de Bujumbura. Des explosions d'armes lourdes se sont fait entendre dans toute la ville de Bujumbura, mettant toute la population dans une peur-panique car personne ne savait les tenants et les aboutissants de cette insécurité. La confusion totale a régné dans toute la ville et les citadins se sont mis à courir dans tous les sens, sans savoir où aller et où se cacher. L'insécurité a régné dans la ville de Bujumbura jusque vers 23 heures. Pour calmer la population, le porte-parole de l'armée, le général-major Gaspard Baratuza, a indiqué qu'il s'agissait d'un court-circuit qui a causé un incendie dans le stock d'armes de ce camp militaire se trouvant dans la zone Musaga de la commune Mugere, en province Bujumbura. Bref, aucune information claire n'a été publiée sur la réalité des faits. Seules les personnes qui ont perdu les leurs, tués par des projectiles et celles dont leurs maisons ont été démolies ont pu témoigner. Plusieurs enfants ont été séparés des adultes et les recherches ont pris du temps pour retrouver ceux qui ne sont pas morts. Dans une interview accordée à la presse, plus tard, Gaspard Baratuza a indiqué que 13 personnes sont mortes et 57 autres dont 3 militaires ont été blessées et plusieurs maisons ont été détruites suite à cet incident. Plusieurs analystes et spécialistes militaires ont réfuté l'information de Baratuza faisant état d'un court-circuit comme source de cet incendie. Ils ont plutôt demandé qu'une enquête minutieuse soit faite pour connaître la cause et les dégâts causés par ce désastre. Ils ont également demandé que les personnes ayant perdu les leurs et leurs biens soient indemnisées mais il a indiqué qu'aucune disposition ne prévoit cela.

2- *Un incendie qui a ravagé certaines parties de l'école de référence Amis des Enfants de Matana en province Burunga*

En date du 8 avril 2026 vers 17 heures, un incendie a éclaté et a détruit une partie de l'école de référence « Amis des Enfants » situé dans la commune Matana en province Burunga. Le feu s'est déclaré, touchant principalement les bureaux et le secrétariat cet établissement scolaire se trouvant sur la colline Gitandu, dans la zone et commune Matana. Selon des sources sur place, les autorités scolaires, administratives et policières se sont mobilisées pour éteindre le feu et il a vite été maîtrisé. Selon les mêmes sources, les responsables de l'établissement ont indiqué les dégâts comprenant des ordinateurs de bureau et leurs équipements associés, ainsi que plusieurs fournitures scolaires qui ont volé en flammes. La cause précise de cet incident a été difficile à déterminer, bien que des soupçons soient émis à l'encontre d'un court-circuit de la Regideso.

3- *Un homme et son épouse tabassés par des jeunes Imbonerakure en commune Rutana, province Burunga*

En date du 13 avril 2026 vers 21 heures, sur la collineKarinzi, commune Rutana, province Burunga, Salvator Barashingwa et sa femme Marcelline Itangishaka, tous membres du parti CNDD-FDD ont été tabassés à l'aide d'un bâton par 3 jeunes Imbonerakure : les prénommés Eric, Elias et Egide. Ils les accusaient d'avoir logé une personne sans en informer le chef de colline. Les victimes ont été hospitalisées tandis que les présumés auteurs ont été arrêtés par la police et placés en garde à vue au cachot du commissariat communal de Rutana.

4- *Des tirs d'armes à feu entendus en commune Cankuzo, province Buhumuza*

Dans la nuit du 16 avril 2026 vers 23 heures, à l'ancien marché de Cankuzo qui se trouvait au quartier commercial et zone et commune Cankuzo, province Buhumuza, un policier non identifié a tiré plusieurs coups de balles en l'air. Les personnes qui étaient encore dans les bistrots l'ont directement désarmé. Les policiers qui étaient en patrouilles sont directement intervenus et ont récupéré le fusil avant de conduire le policier au cachot du commissariat provincial de police de Cankuzo pour des raisons d'enquête.

5- *Un enfant brûlé en commune Karusi, province Gitega*

En date du 26 avril 2026, vers 19 heures, sur la colline Karunyinya, zone Buhiga, commune Karusi, province Gitega, Bénite Nishimwe, âgé de 4 ans, a été brûlé, à la main droite, par sa mère Valérie. Selon des témoins sur place, sa mère lui a reproché d'avoir mangé un repas conservé pour le soir et a trempé la main de son fils dans le repas fraîchement cuit. Valérie a été arrêtée puis incarcérée au cachot de la police de la zone Buhiga tandis que l'enfant a été conduit au CDS Buhiga en date du 27 avril 2026 par sa tante avant d'être transféré à l'hôpital Buhiga où il a été alité.

6- *Vol qualifié en commune Ngozi, province Butanyerera*

Depuis le 28 avril 2026, au centre Busiga, commune Ngozi, province Butanyerera, des écoles, CDS et différents ménages sont dans l'obscurité à la suite du vol de 60 mètres de fils conducteurs électriques de la REGIDESO. Les employés de la REGIDESO s'apprêtent à réhabiliter ce réseau électrique mais déplore ces vols du matériel public.

7- Deux personnes blessées en commune Nyanza, province Burunga

En date du 29 avril 2026, vers 18 heures, sur la colline Mukungu de la commune Nyanza en province Burunga, Félicien Nikundana âgé de 20 ans et Lévis Niyomwungere âgé de 25 ans ont été blessés par des coups de couteau à l'épaule et aux côtes pendant une bagarre avec des jeunes Imbonerakure. D'après des témoins, un groupe des jeunes Imbonerakure avaient bu des boissons très alcoolisées interdites appelées Ibimbagara. Tous ivres, ils ont attaqué un passant non identifié dans le but de le voler de l'argent. En fuyant, cet homme a pris un couteau d'un stand où on grille des viandes et a blessé par erreur les deux jeunes en pensant qu'ils lui voulaient du mal. Les blessés ont été emmenés au centre de santé de Mukungu pour recevoir des soins.

8- Un enfant amputé de son œil à la suite des violences lui infligées par son enseignant en commune Mugere, province Bujumbura

En date du 30 avril 2026, à l'ECOFO Gakungwe se trouvant sur la colline Gakungwe, commune Mugere, province Bujumbura, Led Chandel Nizigiyimana, élève en classe de 4ème année a été victime de châtiments corporels lui infligés par le prénommé Rénovat, enseignant au sein dudit établissement. Ces violences ont entraîné une infirmité permanente. Selon des témoins sur place, l'enseignant a interpellé le jeune Chandel alors que celui-ci jouait avec un camarade et cet enseignant s'est livré à une agression physique avec brutalité jusqu'à crever l'œil de l'enfant. Après avoir infligé cette blessure, l'enseignant a retenu l'enfant à l'école jusqu'à 19 heures, l'empêchant de rejoindre sa famille. De plus, aucune mesure n'a été prise par l'enseignant ou la direction de l'école pour évacuer l'élève vers une structure sanitaire pour des soins de santé urgents.

II.2. Du contexte politique

1- Des contributions forcées pour l'accueil du Secrétaire Général du parti CNDD-FDD en commune Ruyigi, province Buhumuza

Les populations de la commune Ruyigi en province Buhumuza ont dénoncé des contributions forcées destinées à préparer un accueil chaleureux du Secrétaire Général du parti CNDD-FDD, Révérien Ndikuriyo, qui s'est rendu dans cette commune en date du 2 avril 2026. Alors qu'ils vivent dans une précarité sans nom, ces habitants n'ont cessé de s'indigner de voir certains forcés à contribuer doublement alors que les préparatifs sont pour une même journée. Ces contributions ont été collectées dans toutes les zones de la commune Ruyigi par des jeunes Imbonerakure. Lesdites contributions étaient de 2.000 FBU pour les ménages et à défaut, il fallait donner 4 kg de maïs tandis que les fonctionnaires devaient donner entre 5.000 et 100.000 FBU en fonction du poste occupé. L'exception était faite pour les sentinelles et les plantons qui payaient 1.000 FBU. Une mise en garde a été faite pour toute personne qui refuserait d'obtempérer et l'ultimatum pour tous les payements des contributions était fixé au 8 avril 2026. Pourtant, Diane Nibitanga, administrateur de la commune Ruyigi a indiqué qu'elle n'était pas au courant de ces contributions et a ordonné aux fonctionnaires et à la population de cette commune de ne pas s'en acquitter.

Au cours de cette visite, ledit Secrétaire Général a organisé une réunion avec les membres de son parti vivant dans cette commune. L'objectif principal de cette réunion était de sensibiliser la population en général et les jeunes Imbonerakure en particulier à surveiller tous les mouvements afin d'empêcher

toute forme d'infiltration au sein du parti CNDD-FDD. Il n'a pas oublié de rappeler aux participants l'importance des élections présidentielles prévues pour 2027.

Les membres des comités collinaires du parti dans la commune de Ruyigi ainsi que les représentants collinaires des jeunes Imbonerakure avaient été conviés à cette réunion et chaque colline été représentée par 4 délégués. La réunion s'est tenue dans la salle des réunions du centre d'accueil de l'economat du diocèse de Ruyigi.

2- Des cotisations forcées pour la construction de la permanence du parti CNDD-FDD en commune Bugendana, province Gitega

Depuis le début du mois d'avril 2026, sur toutes les collines de la zone Rwisabi, commune Bugendana, province Gitega, le chef de zone Rwisabi, Floribert Habumukiza, a collecté des cotisations forcées destinées, selon lui, à la construction d'une permanence du parti CNDD-FDD dans ladite zone. Selon des sources sur place, la population a refusé de donner cette contribution, disant qu'une somme de 5.000 FBU est également exigée à des personnes n'appartenant même pas à ce parti. Sur les 7 collines de cette zone, 2 chefs de colline accusés de ne pas être membres du parti CNDD-FDD ont fait l'objet de menaces et d'intimidations. Ils leur ont été reprochés d'empêcher la population de contribuer et d'avoir diffusé des informations de nature à salir l'administration, selon le chef de zone. Selon les mêmes sources, ces chefs de colline ont également été accusés de décourager la population à verser ces contributions. D'après l'un des chefs de colline concernés, même les contributions déjà collectées seraient détournées. Toutefois, chaque personne incapable de payer cette contribution de 5.000 FBU devrait, en contrepartie, donner des grains de maïs.

3- Des contributions forcées en commune Kirundo, province Butanyerera

En date du 23 avril 2026, sur la colline Rubuga, zone Kiyonza, commune Kirundo province Butanyerera, les leaders du parti CNDD-FDD au niveau local ont participé dans une réunion de mobilisation des fonds comme contribution du parti CNDD-FDD dont un seul message donné pour tous les sous-collines était de donner une contribution pour soutenir le fonctionnement du parti CNDD-FDD au niveau communal organisé par le secrétaire zonal du CNDD FDD. Chaque ménage sans distinction d'appartenance politique doit contribuer à concurrence de 200 FBU par mois mais pour une durée non limitée. Pour les fonctionnaires, la contribution est de 1.000 FBU par individu et par mois. Les gestionnaires des CDS et les directeurs d'école, à leur tour, ont été obligés de donner une somme de 3.000 FBU par mois et par individu. Enfin, les titulaires des CDS ont été sommés de donner 5.000 FBU par mois. Les commerçants et les cadres travaillant en dehors de la commune Kirundo vont également prendre des engagements afin de verser leur contribution. Les députés et les sénateurs élus vont donner une contribution unique de 200.000 FBU. La collecte de ces fonds s'effectue ménage par ménage par le chef de 10 maisons. Selon le secrétaire du parti CNDD-FDD en zone Kiyonza, des mesures contraignantes seront données à quiconque s'opposera à cette contribution

4- De l'élection du Président Évariste Ndayishimiye comme candidat du parti CNDD-FDD pour les élections présidentielles de 2027

En date du 26 avril 2026, le parti CNDD-FDD a officiellement publié la candidature du président Évariste Ndayishimiye pour l'élection présidentielle de 2027. En effet, c'est au cours d'un congrès extraordinaire tenu à Gitega, au Grand séminaire Saint Jean Paul II, que les membres du parti ont désigné, à l'unanimité, l'actuel chef de l'État et en même temps, président du conseil des Sages, comme candidat à l'élection prévue pour 2027. A la suite de cette désignation, Ndayishimiye a prêté serment

devant les congressistes, les représentants des partis politiques invités, ainsi que les représentants du corps diplomatique et consulaire et d'autres invités provenant de partis politiques au pouvoir en Tanzanie, au Nigeria, au Tchad, en Ouganda et en Afrique du Sud.

Après le serment, Ndayishimiye a délivré un bref discours au cours duquel il a affirmé que cette désignation représente le tournant vers un nouveau chapitre. Il a souligné la nécessité de continuer à œuvrer ensemble pour le développement du pays, la bonne gouvernance et l'instauration d'un État de droit. Il a indiqué qu'il était temps de privilégier les actions plutôt que les discours. Selon lui, cette désignation dissipe les confusions et les doutes au sein de l'opinion tant nationale qu'internationale. Il a exprimé sa gratitude envers ses partisans et a promis de « poursuivre les efforts en cours pour garantir que chaque burundais prospère dans la quiétude ». Ndayishimiye a également annoncé qu'au cours de son second mandat, tous les employés utiliseront des téléphones fixes au bureau au lieu des téléphones portables.

Cette décision a suscité des inquiétudes parmi certains membres de la société civile et des partis de l'opposition. Ces derniers ont dénoncé des restrictions toujours persistantes sur les libertés publiques et un espace politique limité pour les opposants. Epitace Nshimirimana, porte-parole du MSD, a affirmé que « cela ne sera pas une élection conforme aux standards internationaux », accusant le président d'avoir « appauvri et détruit le pays » durant son premier mandat, lequel a été marqué par des pénuries chroniques de carburant et de devises. Ce congrès extraordinaire du CNDD-FDD s'est tenu après la réunion du comité central du parti, qui a eu lieu du 24 au 25 avril 2026 et la prière interconfessionnelle organisée par le parti CNDD-FDD en dates du 23 au 25 avril 2026.

II.3. Du contexte judiciaire

Dans cette partie, le rapport évoque les cas de personnes enlevées et/ou portées disparues documentés au cours de ce mois d'avril 2026 et les procès de flagrance prononcés par les TGI au cours du même mois.

II.3.1. Des personnes enlevées et/ou portées disparues

1- Une personne enlevée et portée disparue en commune Ntahangwa, province Bujumbura

Depuis le 31 mars 2026, Daniel Bizimana, habitant de la 13ème transversale de Maramvya, dans la localité appelée « Kw'isamariro », en zone Mutimbuzi, commune Ntahangwa, province Bujumbura est introuvable. Selon des sources de la localité, le responsable de l'ECA, pasteur François Ndayishimiye alias Labero, était en conflit, depuis un certain temps, avec Daniel Bizimana, lui aussi de cette église. Ce dernier a décidé de quitter cette église pour installer la sienne dans les parages. Cela n'a pas plu au pasteur François et a juré de lui faire du mal. Daniel a quitté l'église et pendant 6 mois, il a trouvé une autre église de prière dans le quartier de Masanganzira de la même zone et les fidèles l'ont rejoint. Après avoir constaté cela, pasteur François a encore juré de lui faire du mal. Ces conflits ont duré un certain temps jusqu'à ce que pasteur François aille saisir un OPJ, en date du 30 mars 2026, pour lui demander un avis de recherche. Selon les sources locales, Daniel Bizimana a disparu après avoir répondu à un appel téléphonique, le 31 mars 2026, jour où il devrait répondre à l'avis de recherche. Après avoir répondu à cet appel, vers 5 heures du matin, il est sorti et depuis lors, son téléphone est

éteint. Selon des sources de la localité, pasteur François a été arrêté pour des raisons d'enquête et placé en garde à vue au cachot de la zone Mutimbuzi.

2- Une personne enlevée en commune Ntahangwa, province Bujumbura

En date du 6 avril 2026, au quartier Mubone, zone Buterere, commune Ntahangwa, province Bujumbura, Julien Manirakiza, résidant au même quartier et membre du parti CNDD-FDD, a été arrêté et conduit, manu militari, dans un lieu inconnu. Selon des témoins de la localité, Julien a été intercepté à son domicile, par un policier prénommé Eric, habitant de la 2ème avenue dans le quartier Mubone en collaboration avec un groupe de jeunes Imbonerakure dont Amuri Bukuru (chef du quartier Mubone), le prénommé Lionel de la 1ère avenue, un certain Madisi et Eric, agent du SNR, résident à la 12ème avenue, le prénommé Sylvat (responsable d'un centre russe construit à la 1ère avenue dans ce quartier), le prénommé Ernest (fournisseur des briques pour la construction et habitant de la 5ème avenue dans le quartier Mubone). Selon les mêmes témoins, Julien Manirakiza avait été élu chef du quartier Mubone lors des récentes élections mais il a été limogé sans motif valable. Depuis cette date, il est resté introuvable et les proches n'ont cessé de demander d'être informés sur la destination et les faits lui reprochés.

3- Une femme enlevée en commune Mugere, province Bujumbura

En date du 11 avril 2026, dans l'après-midi, dans le quartier Musama, zone Kanyosha, commune Mugere, province Bujumbura, Elissa Mutoni, employée du restaurant « La silhouette », se trouvant au centre-ville de Bujumbura, a été enlevée, à son domicile, par des personnes en tenue officielle de la police. Selon ses proches, elle ne faisait pas l'objet d'aucune poursuite judiciaire. Selon les mêmes sources, 3 hommes en uniforme de la PNB ont fait irruption à son domicile et après avoir procédé à la vérification de son identité, ont contraint Mutoni de monter à bord de leur véhicule civil de type probox. Mutoni a été interpellée sans présentation de mandat d'amener ni d'information ou motif légal de l'arrestation ; ce qui constitue une violation des procédures légales. Depuis ce jour, la famille de la victime l'a cherchée partout dans les cachots de la mairie de Bujumbura, sans succès.

4- Une personne portée disparue en commune Cankuzo, province Buhumuza

En date du 15 avril 2026, en commune Cankuzo, province Buhumuza, Jacques Baranyizigiye, résident sur la colline Nyakivumu, zone et commune Cankuzo, est porté disparu. Selon sa femme Stéphanie Baredeka, son époux est parti le matin vers l'hôpital Cankuzo pour se faire soigner mais il n'est pas revenu. Elle s'est confiée à Jacques Bucumi, chef de zone Cankuzo, pour l'aider à rechercher son époux, mais il n'a pas été retrouvé.

II.3.2. Autres faits judiciaires

1- Procès de flagrance au TGI de la commune Nyabihanga, province Gitega

En date du 9 avril 2026, le TGI Nyabihanga a condamné le policier Osias Irankunda, à la réclusion criminelle à perpétuité pour avoir tué Nestor Nininahazwe. En plus de cette décision, il a également

été condamné à payer une somme de 100.000.000 FBU en réparation du préjudice moral causé à la famille du défunt. En cas de non-paiement, il devra subir une contrainte par corps de 6.000 mois. Rappelons que ce crime qui lui a été reproché remonte de la nuit du 4 avril 2026 où ce même policier Osias Irankunda a fusillé et tué Nestor Nininahazwe, propriétaire d'un bistrot pour lui avoir refusé de boire sur sa bouteille.

2- Jugement de flagrance au TGI Shombo en province Gitega

En date du 16 au 17 avril 2026, sur la colline Taba, zone Gihogazi, commune Karusi, province Gitega, Jules Niyonsaba, âgé de 30 ans, conducteur de taxi-moto, a été tué par Daniel Nitunga, policier de la zone Gihogazi, âgé de 35 ans. Selon des témoins de la localité, le policier a ouvert le feu sur le motard après l'évasion d'un présumé trafiquant d'êtres humains qu'il lui avait confié pour le conduire au cachot. Le motard est mort sur place. Le policier a été condamné par le TGI de Shombo à une servitude pénale à perpétuité et au versement de 5.000.000 FBU comme dédommagement de la famille de la victime.

II.4. Du contexte social

1- Une sécheresse frappe la commune Kirundo de la province Butanyerera

Selon des sources de la commune Kirundo en province Butanyerera, cette commune est, depuis le 14 mars 2026, en proie à une sécheresse. Selon les mêmes sources, de nombreuses zones sont frappées par un soleil accablant ; ce qui a détruit les différentes cultures se trouvant dans les champs. Les zones victimes sont : Cewe, Kiyonza, Kiri, Runyankenzi, Bugabira, Kigana et Mugendo. Les mêmes sources indiquent que la situation est alarmante car le kilogramme de haricot communément appelé Kirundo coûte 5.000 FBU ; ce qui n'avait jamais arrivé dans l'histoire de cette localité.

2- Rapatriement des réfugiés congolais du camp de Busuma en commune Ruyigi dans la province Buhumuza.

Après plusieurs tentatives de se rapatrier par des voies illégales, en date du 23 avril 2026, le premier convoi des réfugiés congolais du camp de Busuma en commune Ruyigi dans la province Buhumuza a pu être rapatrié. Selon les sources de l'ONAPRA, ce convoi était composé de 476 personnes. Selon les mêmes sources, il est prévu un rapatriement de 2.000 congolais par semaine. A signaler que le camp des réfugiés congolais de Busuma abrite environ 75.000 réfugiés. Les mêmes sources ont indiqué que le rapatriement se fait deux fois la semaine, le mardi et le jeudi.

3- De la situation des réfugiés burundais refoulés de la Tanzanie et installés dans le centre de transit de Nyabitare en province Buhumuza

Les rapatriés burundais expulsés de la Tanzanie résidant au site de transit de Nyabitare sont dans des conditions de vie très déplorables. En raison de la récente décision du gouvernement tanzanien d'opérer un rapatriement forcé des réfugiés burundais, les conditions de vie au sein de ce site de transit sont précaires. La capacité d'accueil de ce site ne devrait pas dépasser 500 à 600 personnes mais, en date du 27 avril 2026, ce site avait déjà enregistré 853 rapatriés. En date du 28 avril 2026, il s'est ajouté 634 rapatriés dont 618 en provenance du camp de Nduta et 16 du camp de Nyarugusu.

Selon des sources locales, certains réfugiés effectuent leur retour à pied en raison des persécutions et des violences subies de la part des autorités tanzaniennes et empruntent des voies illicites pour accéder au site de transit, tandis que d'autres bénéficient de camions fournis par le gouvernement tanzanien jusqu'à la frontière burundo-tanzanienne, avant d'être transportés par les véhicules du HCR jusqu'au site de transit. Arrivés dans le site, le HCR leur remet un bon d'une valeur de 80 dollars par personne, destiné à faciliter leur retour dans leurs localités d'origine. Il est à souligner que cette approche représente un changement significatif par rapport à la pratique antérieure, où le HCR prenait en charge leur transport jusqu'à leurs collines d'origine.

En ce qui concerne la survie de ces rapatriés, la plupart des organisations spécialisées dans la prise en charge des rapatriés font défaut dans ce site, notamment : Caritas Burundi, chargée de la distribution de repas chauds, TPO pour les soins de santé, COPED pour les infrastructures, AVSI pour la réintégration des personnes ayant des besoins spécifiques, et la Croix-Rouge pour l'approvisionnement en eau. Cette absence complique considérablement la situation, privant les rapatriés de services essentiels avec de multiples conséquences.

Suite à ce manque de certaines organisations spécialisées dans le camp, en date du 27 avril 2026, une femme de 75 ans a succombé à des blessures infligées par de jeunes Tanzaniens, communément appelés « Abanamugambo », affiliés au parti au pouvoir, le CCM. Le jour suivant, une femme enceinte a également souffert du manque de soins appropriés lors de son accouchement.

Cette situation découle de la décision hâtive du gouvernement Tanzanien d'accélérer le processus de rapatriement sans concertation avec les autres partenaires, notamment le HCR et le gouvernement burundais. Il convient de rappeler que le gouvernement tanzanien avait fixé la date butoir au 31 mars 2026, stipulant qu'aucun réfugié burundais ne devrait se trouver sur son territoire. Après, il a accordé un mois supplémentaire jusqu'au 30 avril 2026. Et pour rappel, le président de la CNIDH, Mgr Martin Blaise Nyaboho avait fait un cri d'alarme que le gouvernement du Burundi ne sera pas prêt à accueillir ces rapatriés ; suggérant de prolonger jusqu'au mois de juillet 2026.

Les conditions de vie des rapatriés se compliquent au jour le jour : en raison du surpeuplement, les rapatriés ne disposent pas d'abris adéquats, certains étant contraints de passer la nuit à la belle étoile, exposés aux intempéries, tant les adultes que les enfants. Beaucoup d'entre eux craignent de contracter des maladies résultant de conditions d'hygiène déplorables et de promiscuité. Le retard dans la distribution des frais de transport contribue à l'augmentation de leur vulnérabilité et rend leur existence au sein du camp de transit extrêmement difficile. Ceux qui ont une situation financière favorable se procurent de la nourriture crue, mais rencontrent des difficultés pour se procurer du bois de chauffage et de l'eau. A signaler qu'en plus du bon de transport, le HCR accorde également des frais de retour d'une valeur de 300 dollars par personne, destinés à faciliter leur réinsertion sociale durant les trois mois suivant leur retour. Cependant, ces fonds leur sont souvent attribués bien après leur arrivée dans les communautés d'accueil. Pour cette raison, les rapatriés ne cessent de lancer d'alarme au gouvernement burundais et aux bienfaiteurs pour garantir un retour décent dans leur pays d'origine et dans leurs communautés.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III.1. Présentation générale

Les cas de personnes tuées et blessées n'ont cessé de se multiplier, au cours du mois d'avril 2026 et cela, avec une allure très inquiétante.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux jeunes Imbonerakure et aux agents du SNR. D'après la population, ces personnes sont tuées et les cadavres sont transportées pour être jetés dans des lieux où ils ne peuvent pas être identifiés et cela, pour brouiller les enquêtes si jamais, elles peuvent avoir lieu.

Ci-après les cas identifiés :

1- Une femme tuée en commune Ruyigi, province Buhumuza

En date du 29 mars 2026, vers 19 heures, Gilberte Kamikazi de la zone Kayongozi, commune Ruyigi, province Buhumuza, a été tuée à coups de machette, au moment où elle rentrait du centre de Kayongozi. Arrivée à quelques mètres de son domicile, le criminel s'était embusqué dans une bananeraie et a sauté sur elle et lui a donné 2 coups de machette sur le visage et au niveau du coup. Elle n'a pas pu se sauver et est tombée par terre. Les voisins ont tenté de la secourir et l'ont conduite au CDS Kayongozi mais elle rendu l'âme en cours de route. Quant à l'auteur du crime, il s'agit de Dieudonné Sinzinkayo. Selon des sources sur place, il s'est rendu au chef de poste de police de la zone Kayongozi où il a directement été mis au cachot pour des raisons d'enquête. Le corps du défunt a été enterré, en date du 30 avril 2026, par sa famille.

2- Une femme tuée en commune Ruyigi, province Buhumuza

En date du 29 avril 2026, Elisabeth Ndayishimiye âgée de 43 ans, habitant de la colline Kireka, zone Bwagiriza, commune Ruyigi, province Buhumuza a été attaquée à la machette par un malfaiteur non identifié qui a directement pris le large après le forfait. Le lendemain, un jeune homme dénommé Emmanuel Niyokwizera âgé de 23 ans, s'est présenté à la police du camp de Nyankanda et a reconnu le crime. Il a indiqué qu'Elisabeth l'avait ensorcellé. Le suspect a directement été mis en détention. Le chef de la colline Kireka, Théodore Ntabanganyimana, a indiqué que l'administration ne cesse d'inviter la population à recourir à la justice plutôt qu'à la vengeance. Quant au chef de zone Bwagiriza, il a organisé et tenu une réunion d'urgence avec la population de Kireka, en date du 31 mars 2026, pour la tranquilliser et la sensibiliser à ne plus se faire justice.

3- Un corps sans vie retrouvé en commune Kirundo, province Butanyerera

En date du 30 mars 2026, André Bucumi, âgé de 34 ans, membre du parti CNDD-FDD vivant de la pêche a pris ses outils et est allé passer la nuit au lac Nyagitamo se trouvant sur la colline Rugando, zone Kigoma, commune Kirundo et province Butanyerera. Le matin, son corps sans vie a été retrouvé au bord de ce lac. Selon ses collègues de travail, il n'a pas travaillé cette nuit et ont indiqué qu'il serait mort avant d'arriver au lac Nyagitamo. L'administration a pris la décision de l'enterrer,

le même jour. La police, quant à elle, a directement démarré l'enquête en commençant par le chef des pêcheurs et le leader des jeunes Imbonerakure, J. Bosco Kabingwa.

4- Un corps sans vie a été retrouvé en commune Kirundo dans la province Butanyerera

En date du 31 mars 2026, sur la colline Nyange-Bushaza, de la zone et commune Kirundo en province Butanyerera, un corps sans vie Philippe Bujana alias Nyugururira a été retrouvé au bord de la route, dans un caniveau. Selon des sources sur place, les assassins lui avaient coupé la tête et elle n'a pas été retrouvée. Selon des sources de la localité, aucune personne n'a été arrêtée comme présumé auteur. Les mêmes sources ont indiqué que Nyugururira était connu, dans la localité, comme étant un voleur qualifié. L'administration et la police ont fait le constat et ont ordonné un enterrement, le même jour. Aucune enquête n'a été diligentée pour identifier les auteurs et les causes de cet assassinat.

5- Un corps sans vie retrouvé en commune Gishubi, province Gitega

En date du 1er avril 2026, sur la sous-colline Mponyi, colline Bubaji, zone Buraza, commune Gishubi, province Gitega, Etienne Nshimirimana, âgé de 33 ans, a été retrouvé pendu à une corde dans le salon de son domicile. Selon des sources sur place, son épouse Emelyne Tuyisenge a indiqué que le défunt était rentré la veille dans un état d'ébriété inhabituel et s'était réveillé et levé tôt pour s'asseoir devant la porte de sa maison. Selon son épouse, en se levant, il portait son bébé d'un an. Il a tenu des propos inhabituels, en disant à son enfant : « Que tu sois fort et vaillant mon enfant". A son épouse, il a dit : « Il faudra bien assurer une bonne prise en charge et bien élever mon enfant. C'est mon dernier jour vu ce que j'ai bu hier ». Inquiète de ces paroles, l'épouse a alerté les voisins. A leur arrivée, ils ont constaté que l'homme s'était déjà pendu dans le salon. Arrivé sur les lieux, l'OPJ a ordonné le transfert du corps à la morgue de l'hôpital Ntita et a ouvert une enquête pour déterminer les circonstances du suicide. Selon la même source, le défunt n'avait aucun conflit ni au sein de sa famille ni dans la localité.

6- Un petit garçon tué en commune Nyabihanga, province Gitega

En date du 2 avril 2026, vers 11 heures, sur la colline Mpundu, zone Rusaka, commune Nyabihanga, province Gitega, un garçon âgé de 4 ans et demi, a été tué par des malfaiteurs non identifiés. Selon des sources de la localité, ce garçon rentrait à la maison, laissant son père dans la brousse où ils gardaient des vaches. L'administration et la police ont indiqué que 5 présumés auteurs dont certains sont des membres de la famille et d'autres, des voisins, ont été arrêtés pour des raisons d'enquête.

7- Un corps sans vie retrouvé en commune Gisagara de la province Buhumuza

En date du 3 avril 2026, sur la colline Musenga, zone Camazi, commune Gisagara, province Buhumuza, un corps sans vie d'Emile Bizimana, originaire de la colline Bumba, dans la même commune, a été retrouvé par des passants. Selon des sources sur place, Emile avait passé la journée au centre de négoce de Camazi. Le soir, vers 19 heures, son corps a été retrouvé sur la colline Musenga située à environ 2 km du centre Camazi. Ce corps était dans la route sur l'axe Camazi- Rusigabangazi. Selon les mêmes sources, ce corps présentait une grande blessure au niveau du visage. Hamed Kanyanzira, chef de zone Camazi, a indiqué que les enquêtes avaient démarré pour identifier les auteurs afin de les traduire en justice. Le corps de la victime a été enterré, le lendemain, par sa famille en collaboration avec l'administration locale.

8- Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Gisagara, province Buhumuza

En date du 3 avril 2026, vers 19 heures, le corps sans vie de Marthe Niyibizi, âgée de 80 ans, a été retrouvé sur la route reliant les collines Camazi et Rusigabangazi de la zone Bumba, commune Gisagara, province Buhumuza. Selon des sources familiales, la victime revenait d'une messe du vendredi saint célébrée à 1'Église catholique de Camazi, comme partout ailleurs, dans le cadre des préparatifs de la fête de Pâques. Les autorités administratives et policières de la localité se sont rendues sur les lieux pour constater les faits. D'après les premiers rapports de la police et des agents de santé, aucune blessure ni signe de violence n'a été trouvé sur le corps. Le corps a été transféré à la morgue de l'hôpital de Cankuzo en attendant les préparatifs pour l'enterrement de la défunte.

9- Un corps sans vie retrouvé en commune Ngozi, province Butanyerera

En date du 3 avril 2026, le matin, un corps sans vie de Pascal Karikunzira alias Nyamirende âgé de 30 ans a été retrouvé dans la localité appelée « Gika » de la colline Kanyami en commune Ngozi, province Butanyerera. Selon les sources à Ngozi, Pascal est rentré ivre, dans la nuit du 2 avril 2026 et s'est querellé avec son épouse. Quand les voisins sont venus au secours à cette femme, Pascal a poignardé l'un d'eux. Ils ont alors convenu de le tuer et sont allés jeter le corps du défunt loin de son domicile. D'après des sources administratives et policières, le corps de la victime avait une plaie sur la tête et des séquelles au niveau de la gorge. Tout près de son corps, il y avait un grand couteau avec du sang ; ce qui a montré que Pascal a été tué. L'un de ces secouristes, le prénommé J. Marie Sotaire a été arrêté par la police pour des raisons d'enquête.

10- Un homme tué par un policier en commune Nyabihanga, province Gitega

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2026, sur la colline Kibungere, en commune Nyabihanga de la province Gitega, Nestor Nininahanzwe alias Gasazi âgé de 30 ans, marié et père de 2 enfants, responsable du cabaret appelé Kwihuriro » a été fusillé par un policier du nom d'Osias Nikezwe. Selon des sources sur place, la victime est morte sur le champ. Selon les mêmes sources, ce policier était affecté à la paroisse Kibungere, dans cette même commune. Arrivé dans ce bistrot, il s'est mis à semer le désordre en provoquant les clients qui étanchaient leur soif. Il a commencé à boire, de force, sur leurs bouteilles mais Nestor s'est opposé à ce comportement en refusant que ce policier boive sur sa bouteille. Pris de colère, il s'est dirigé vers l'endroit où les policiers affectés à la paroisse dorment et est revenu dans le cabaret avec un fusil. Il a directement tiré plusieurs coups de balles sur Nestor au niveau de la poitrine. Après le forfait, ce policier est allé se cacher dans les enceintes de la paroisse Kibungere. C'est dans cette cache que la population l'a retrouvé avant de le remettre aux forces de l'ordre. Il a directement été transporté et placé dans le cachot de la commune Nyabihanga. Les habitants de Kibungere n'ont cessé de solliciter que ce policier soit traduit en justice et puni conformément à la loi.

11- Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Ruyigi, province Buhumuza

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2026, un corps sans vie d'une femme non identifiée a été retrouvé sur la sous-colline Kireka, colline Gashurushuru, zone Bwagiriza, commune Ruyigi, province Buhumuza. Selon des sources locales, elle a été violemment agressée par un voisin qui l'accusait de pratiquer la sorcellerie. Selon une source, le présumé auteur lui a infligé plusieurs coups de houe. La victime a succombé à ses blessures après son transfert au CDS de Kayongozi. Le suspect s'est ensuite rendu aux autorités.

12- Deux corps sans vie retrouvés en commune Butaganzwa, province Buhumuza

En date du 5 avril 2026, sur la colline Caragata de la commune Butaganzwa, en province Buhumuza, 2 corps d'hommes sans vie ont été retrouvés, tués par des personnes non identifiées. Selon des sources locales, l'un a été découvert à l'intérieur de son domicile et l'autre, sur le chemin qui mène vers sa maison. Selon les mêmes sources, ces décès pourraient être liés à des accusations de sorcellerie.

13- Deux personnes mortes en commune Karusi, province Gitega suite au banditisme

En date du 5 avril 2026 vers minuit, sur la colline Ruvumu, zone Buhiga, commune Karusi, province Gitega, le dénommé Macumi âgé de plus de 40 ans, de la classe sociale Twa et appartenant au parti CNDD-FDD, est allé voler, avec une machette à la main, chez le dénommé Ciza, lui aussi membre du parti CNDD-FDD et les 2 sont tous morts à la suite de cette tentative de vol. Selon des sources de la localité, quand Macumi est arrivé chez Ciza, ce dernier l'a entendu, l'a attendu et lui a donné des coups de machette. Ledit voleur s'est défendu avec sa machette et tous les 2 se sont blessés au niveau de la tête. En se sauvant, le voleur est tombé en court de route et a succombé aux blessures lui infligées. Quant à Ciza, sa famille et les voisins l'ont directement évacué vers l'hôpital de Buhiga mais lui aussi est mort avant d'arriver à destination.

14- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega

En date du 5 avril 2026, sur la colline Kibimba, en commune et province Gitega, Joachim Bizimana a été retrouvé mort et son corps pendu à l'intérieur de sa résidence. Selon des sources sur place, aucun suspect n'a été appréhendé.

15- Un enseignant mort d'une façon incompréhensible en commune Ruyigi, province Buhumuza

En date du 5 avril 2026 dans l'après-midi, au quartier Sanzu du chef-lieu de la commune Ruyigi en province Buhumuza, Claude Busabusa, âgé de 41 ans, enseignant, est mort d'une façon mystérieuse. Selon des sources sur place, il est décédé après une discussion verbale avec un voisin qui l'accusait de sorcellerie. Selon les mêmes sources, les circonstances exactes de ce décès restent à vérifier, mais il a contribué à augmenter les tensions dans la zone.

16- Un jeune homme tué en commune Ruyigi, province Buhumuza

Dans la nuit du 5 au 6 avril 2026, en commune Ruyigi, province Buhumuza, Eloge Nduwimana âgé de 26 ans, a été tué poignardé par un groupe de jeunes Imbonerakure après une agression contre lui. Selon nos sources, ce meurtre serait lié à un conflit de concubinage.

17- Un corps sans vie retrouvé en commune Kiganda, province Gitega

En date du 6 avril 2026 vers 6 heures, sur la colline Nkomwe, zone et commune Kiganda, province Gitega, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé par des passants, dans un petit buisson, près du chemin. Selon des sources sur place, la langue de la victime était coupée et ses yeux avaient été enlevés. Selon les mêmes sources, cet homme aurait été tué ailleurs avant d'être amené et jeté à cet endroit car personne ne l'a reconnu et il n'y avait aucune goutte de sang. Sur l'ordre de Diane Irakoze, l'administrateur communal, le corps du défunt a été inhumé le même jour.

18- Un corps sans vie retrouvé en commune Gisagara, province Buhumuza

En date du 8 avril 2026, sur la sous-colline Ruguhu, colline Muka, zone Camazi, commune Gisagara, province Buhumuza, un corps sans vie d'Ernest Ntibazonkiza âgé de 56 ans, a été retrouvé près du domicile de Bonaventure Singendakubwabo. Selon des sources sur place, Ernest avait disparu en date du 3 avril 2026. Selon les mêmes sources, les criminels avaient coupé la langue de la victime et lui avaient arraché deux dents. Le corps de la victime présentait des traces de blessures au niveau de la gorge ; ce qui a laissé supposer qu'il aurait été tué à l'aide d'une corde. Pour des raisons d'enquête, Bonaventure Singendakubwayo, Tharcisse Nibisabwa, Stanislas Kabonetse, Joseph Buzagara, Elysée Nzigamasabo ont été arrêtés. Ces derniers sont tous de la même famille que la victime. A signaler qu'Ernest Ntibazonkiza avait récemment regagné le pays en provenance du camp des réfugiés de Nduta en Tanzanie après plusieurs années d'exil. A préciser aussi que le corps d'Ernest Ntibazonkiza est le 3ème corps sans vie retrouvé en une période de 2 semaines, dans cette zone de Camazi.

19- Un nouveau-né décédé à la suite de la négligence des responsables médicaux en commune Muyinga, province Buhumuza

En date du 8 avril 2026, au CDS Kibongera, commune Muyinga, province Buhumuza, Bélyse Kabagabire, originaire de la colline Kibongera, âgée de 38 ans, est allée accoucher le soir et a trouvé l'infirmier de garde absent. Selon des témoins de la localité, elle a été accueillie par un travailleur qui, de routine, travaille la nuit à la place des infirmiers. Les complications ont été graves jusqu'à à ce que le travailleur fasse recours à l'infirmier qui est venu en état d'ébriété. L'infirmier a décidé de la transférer à l'hôpital Muyinga mais à l'arrivée à l'hôpital l'enfant était déjà mort. Bélyse a, par la suite, été transférée à l'hôpital Natweturashoboye de Karusi. Le chauffeur de l'ambulance l'a conduit à l'hôpital de Ngozi par mégarde au lieu de la conduire à Karusi. La victime n'a cessé de demander que le titulaire du CDS Kibongera ouvre une action disciplinaire à l'endroit de l'infirmier qui devrait être à la garde et demande de lui faire justice.

20- Un homme tué empoisonné, en commune et province Gitega

En date du 11 avril 2026, à Gihamagara, zone Itaba, commune et province Gitega, J. Marie Nizigama âgé de 24 ans est mort, dans des conditions suspectes, dans des cérémonies de son mariage. Selon des sources sur place, pendant la remise des cadeaux, J. Marie a reçu une enveloppe contenant un billet de 100 FBU. La donatrice l'aurait discrètement conseillé de ne pas mélanger cet argent avec le reste des cadeaux monétaires. Quelques temps après, le marié a été pris de malaises violent, a manifesté des signes de faiblesse, puis a perdu connaissance. Il a directement été conduit à l'hôpital des Sœurs Bene Téreziya de Songa appelé Bethanie mais il est mort à son arrivée. Selon des sources des accompagnateurs, il a affirmé avoir été empoisonné. Quelques temps après sa mort, Catherine Bandyabose âgée de 67 ans, a demandé à la famille du défunt de ne pas envoyer le corps sans vie à la morgue et a déclaré pouvoir le guérir. Interpellée par la police, elle a avoué, lors de son interrogatoire, avoir tué le jeune homme avec beaucoup de complices et elle a nommé : Concilie Ntahombaye âgée de 49 ans, Léonard Mperabanyanka (65 ans), Luc Karera (51 ans), Spès Itangigomba (65 ans), Nestor Bucumi (73 ans) et Caritas Niragira (50 ans). Toutes ces 6 personnes ont été arrêtées et placées en garde à vue. Selon des témoignages, n'eût-été l'intervention rapide de la police, des proches du défunt auraient pu se faire justice. Mais malgré la présence des forces de l'ordre, les maisons des présumés auteurs ont été incendiées et réduites en cendre et les membres de leurs familles ont vite pris le large.

Dr Jacques Nduwimana, administrateur de la commune Gitega et d'autres autorités se sont rendus sur les lieux pour sensibiliser afin d'apaiser les tensions mais en vain.

21- Un nouveau-né tué par sa mère élève en commune Matongo, province Butanyerera

Violette Tuyisenge, une jeune fille de 23 ans, élève du lycée Musema, a été arrêtée et placée en détention dans le cachot de la zone Butangazwa en commune Matongo de la province Butanyerera. Selon des élèves de ce lycée, Violette a mis au monde un enfant, en date du 11 avril 2026 et l'a jeté dans une latrine de l'école après l'avoir égorgé. Les enquêtes ont directement démarré.

22- Une femme tuée en commune Ntahangwa, province Bujumbura

En date du 14 avril 2026, vers 23 heures, au quartier V de la zone Ngagara, en commune Ntahangwa, province Bujumbura, Séraphine Harushukuri a été tuée après être cognée par Gaspard Barangerezako, professeur d'Université. Selon les sources locales, Gaspard était dans le même bar avec Séraphine. Les mêmes sources renseignent qu'au début, Gaspard et Séraphine étaient ensemble dans un bistrot chez une demoiselle prénommée Nadia sis au quartier V dans la zone Ngagara. Après, Gaspard a voulu partir et Séraphine lui a refusé le passage en se plaçant devant son véhicule avec la volonté que les deux restent ensemble en partageant de la bière. Gaspard est monté dans le véhicule, a démarré le moteur mais Séraphine a refusé de le laisser partir en restant devant son véhicule. Finalement, Gaspard a tué ladite femme en la cognant sciemment. Le corps de la victime a été retrouvé à environ 50 mètres de l'endroit du choc. Le présumé tueur a été appréhendé au lieu appelé « Gare du Nord » se trouvant à la jonction entre la zone Ngagara et la zone Kamenge, dans un bistrot appelé « Bar Amsterdam », au petit matin du 15 avril 2026, vers 7 heures et il prenait son verre de bière. Le corps de la victime a été conduit à la morgue de l'hôpital Roi Khaled de Kamenge. Après arrestation, Gaspard a été conduit et placé en garde à vue pour des enquêtes judiciaires en vue de confectionner un dossier pénal.

23- Un corps sans vie retrouvé en commune Musongati, province Burunga

En date du 16 avril 2026, sur la sous-colline Rusabagi, colline Buyaga, zone Muzye, commune Musongati, province Burunga, un corps sans vie d'un homme non identifié a été découvert vers le soir, dans la rivière Muyovozi. Selon les sources de la localité, ce sont les passants qui l'ont vu et il flottait sur les eaux de cette rivière. Ils ont directement saisi l'administration locale. La Croix Rouge a été interpellée et a pêché et inhumé la victime. La population est restée inquiète de retomber dans la situation d'insécurité et n'a cessé de demander que sa sécurité soit garantie.

24- De la mort du ministre burundais Gabby Bugaga

En date du 16 avril 2026, à l'aube, le corps sans vie du ministre burundais de la communication, des technologies de l'information et des médias, Gabby Bugaga a été retrouvé dans la palmeraie de la localité de Kivoga par des habitants de ladite localité. Dans un communiqué officiel rendu public par le porte-parole du gouvernement, Jérôme Niyonzima, la cause du décès est un accident de la route. De nombreuses analystes se sont posé des questions sur cette mort notamment l'absence inexpliquée de la garde rapprochée pourtant obligatoire et l'absence des dommages structurels sur le véhicule. De plus, la position du corps dans l'habitacle a fait surgir beaucoup de soupçons d'un montage d'une scène macabre. D'où des hypothèses d'un assassinat politique déguisé au lieu d'un accident.

25- Un homme tué par un policier en commune Karusi, province Gitega

Dans la nuit du 16 au 17 avril 2026, sur la colline Taba, zone Gihogazi, commune Karusi, province Gitega, Jules Niyonsaba, âgé de 30 ans, conducteur de taxi-moto, a été tué par Daniel Nitunga, policier de la zone Gihogazi, âgé de 35 ans. Selon des témoins de la localité, le policier avait arrêté un présumé trafiquant d'êtres humains et avait pris ce motard pour conduire ledit trafiquant au cachot de la zone Gihogazi. Selon les mêmes témoins, en cours de route, le présumé trafiquant a crié que son argent venait de tomber par terre et le conducteur de taxi-moto s'est arrêté et le trafiquant s'est évadé avec des menottes aux bras. Le policier, après être informé de cette évasion, a ouvert le feu sur le conducteur du taxi-moto, l'accusant de complicité dans cette évasion. Le motard est mort sur le champ. Le policier a été arrêté et a été conduit au cachot du commissariat de Karusi, le même jour. Selon des sources sur place, 2 jours après, le présumé trafiquant s'est rendu à la police mais sans menottes. Il a directement été transféré au commissariat de Karusi, en date du 23 avril 2026.

26- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega

En date du 17 avril 2026, sur la colline Ngundu de la commune et province Gitega, le corps sans vie de Déo Ndarufatiye a été retrouvé près du domicile de son voisin. Selon des sources de la localité, le corps du défunt présentait plusieurs blessures visibles. Selon les mêmes sources, il aurait été violemment tabassé par des habitants après avoir été surpris en train de commettre un vol au domicile de Léonidas Ngendakumana, son voisin. Il aurait ensuite été battu à mort, à coups de gourdins, par la population de la localité prise de colère.

27- Une femme retrouvé morte en commune et province Gitega

En date du 19 avril 2026, sur la colline Gasagara de la commune et province Gitega, Marie Cishahayo, âgée de 40 ans, a été découverte sans vie, pendue à un arbre à l'aide d'une corde. Selon des sources sur place, la victime aurait été ligotée avant d'être suspendue ; ce qui alimente des soupçons de meurtre maquillé en suicide. D'après les pistes de l'enquête, ce meurtre serait lié à des conflits familiaux. Sept suspects composés des membres de la famille de la victime ont été arrêtés par la police pour les besoins de l'enquête.

28- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega

En date du 22 avril 2026, sur la colline Mahonda de la commune et province Gitega, Liboire Barandagiye, âgé de 44 ans, a été découvert sans vie, pendu à un avocatier à l'aide d'une corde. Selon des sources sur place, certains habitants de la colline soupçonnent un homicide maquillé en suicide. Ils estiment que Liboire aurait été tué ailleurs avant d'être suspendu pour simuler un suicide.

29- Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune et province Gitega

En date du 23 avril 2026, sur la colline Kagoma de la commune et province Gitega, un corps sans vie d'un nouveau-né a été découvert enterré dans une fosse. Ce corps a été directement déterré par la population de la localité. Selon une source, l'auteur présumé serait Jeannette Ndayikeza, jeune femme de 24 ans. Elle aurait tué son enfant avant de l'enterrer après que le père présumé ait refusé de reconnaître le bébé.

30- Avortement volontaire qui a emporté la vie de l'enfant en commune Karusi, province Gitega

En date du 23 avril 2026, sur la colline Kiranda, zone Bugenyuzi, commune Karusi, province Gitega, la prénommée Nadine, membre du parti CNDD FDD, âgée de plus 20 ans, a avorté volontairement une grossesse de 7 mois. Après l'avortement, sa santé s'est détériorée, puis conduite à l'hôpital du cinquantenaire de Karusi dans un état d'agonie. Selon des témoins, après s'être convenus d'avorter, elle a pris un médicament acheté par l'auteur de cette grossesse qui est chef de quartier, le dénommé Havyarimana, membre du même parti politique, âgé de plus de 40 ans. Après la prise de ces médicaments, la fille a eu des démangeaisons et a demandé à sa copine Claudine Dushime de lui chercher un médicament local que sa mère donne aux gens qui souffrent de l'estomac pour calmer les démangeaisons. En date du 27 avril 2026, Claudine, elle aussi membre dudit parti, a été arrêtée par la police et conduite au cachot de la zone Bugenyuzi. L'auteur de cette grossesse a pris le large et est resté introuvable. D'après les mêmes sources, la police attendait que la malade soit guérie afin qu'elle soit traduite en justice.

31- Une femme tuée par son époux en commune Gisuru, province Buhumuza.

En date du 24 avril 2026, sur la colline Nyamigina, zone Kabanga, commune Gisuru, province Buhumuza, le prénommé Emile a tué sa femme Aline. Selon des sources locales, le couple vivait en union libre. Emile, après avoir tué sa femme, l'a suspendue sur une corde pour simuler un cas de suicide. Le présumé assassin a été appréhendé et placé en détention au cachot de la zone Kinyinya. L'infidélité serait à l'origine de ce crime car le mari accusait son épouse d'être en concubinage avec un homme de la localité.

32- Un corps sans vie d'une jeune fille retrouvé en commune Gishubi, province de Gitega

En date du 24 avril 2026, vers 8 heures, sur la colline et zone Kibuye, commune Gishubi, province Gitega, une jeune fille âgée de 22 ans, stagiaire à l'hôpital Espoir de Kibuye, a été retrouvée morte dans sa chambre située à proximité de cet hôpital. Selon les sources locales, l'O.P.J Théophile Manirambona accompagné d'un médecin se sont rendus sur les lieux et ont constaté la présence de nombreux comprimés à côté du corps, ainsi qu'un sérum perfusé au bras et des gants. L'enquête a été immédiatement effectuée sur le téléphone de la victime. Des échanges de messages ont été découverts avec un certain Dany Kabanga, âgé de 23 ans, également stagiaire dans le même hôpital. Ces échanges portaient sur les modalités d'un avortement. Kabanga a été interpellé pour soupçon d'avoir aidé la victime à provoquer l'avortement. Il a été mis au cachot de la police de Bukirasazi pour enquête judiciaire.

33- Un policier fusillé et tué par un trafiquant de carburant en commune Matana, de la province Burunga

En date du 25 avril 2026 vers 18 heures 45 minutes, sur la colline Taba, de la zone Muheka, commune Matana, province Burunga, AP2 Jean Marie Hatungimana, policier, a été tué par le dénommé Bayisenge, un civil, dans une révolte populaire après qu'une moto TVS immatriculée HA 0785 chargée de 4 bidons de Mazout ait été saisie, pendant une patrouille organisée par la police. Les fraudeurs, sous l'inspiration des personnes de la localité, se sont révoltés contre les policiers en lançant beaucoup de cailloux et il y a eu une querelle. Pendant la bagarre, les policiers ont tiré dans l'air 2 cartouches mais en vain jusqu'à ce que l'un de ces fraudeurs récupère l'arme du policier AP2 Jean Marie

Hatungimana, CAP6379/APN 25561, et a tiré sur lui. Il est mort sur-le-champ. Pour limiter les dégâts, le sous-officier De Corps A.M Jean Claude Nzoyisaba a enlevé directement le chargeur. Selon des sources sur place, le fraudeur Bayisenge, lui aussi, a été blessé lors de ce combat mais il a pris fuite malgré la blessure. Les mêmes sources ont indiqué que la moto et les 4 bidons ont été récupérés par la police et le corps du policier a été évacué vers la morgue de l'hôpital de Matana et les enquêtes ont directement commencé.

34- Deux personnes tuées en commune Gisuru de la province Buhumuza

En date du 25 avril 2026 aux environs de 5 heures du matin, sur la colline Kigangabuke, zone Kabanga, commune Gisuru, la prénommée Charlotte âgée de 75 ans a été tuée par son beau-fils Théogène Kanani. Le présumé auteur du crime est venu chez sa belle-mère et a toqué sur la porte. Cette dernière s'est précipitée pour ouvrir. Kanani, avec une machette à la main, a demandé à sa belle-mère de lui remettre la dot qu'il avait donnée pour son épouse et, au cas contraire, être tuée. Selon les mêmes sources, le défunt Théogène réclamait la remise de la dot versée car sa femme avait divorcé et s'était remariée à un autre homme.

Le malfaiteur a commencé à brûler la cuisine de sa belle-mère avant de toquer à la porte. La belle-mère, après avoir entendu les propos de son beau-fils, a pris fuite vers le ménage voisin et ce dernier l'a poursuivi jusqu'au ménage où la victime avait pris fuite. Kanani a pris sa belle-mère et lui a donné des coups de machettes et elle est morte sur place. La population de cette localité, en colère, a pris le criminel et l'a tabassé jusqu'à sa mort et après elle a procédé à la calcination de son corps pour se rassurer qu'il était réellement mort. Toutes les personnes qui sont intervenues pour secourir la victime ont été blessées par ce criminel : au total 4 personnes ont été blessées. Parmi les blessées, il y a: Ezéchiel Ndayishimiye, responsable zonal du parti CNDD-FDD en zone Kabanga (blessé grièvement au niveau de la tête et au niveau des bras suite à des coups de machettes), Canésius Ndayizeye, Obède Ndimurwanko, Anaclet Nsabimana.

35- Une femme morte d'une façon suspecte en train de poursuivre une affaire de viol de sa petite fille en commune Muramvya, province Gitega

Dans la nuit du 29 au 30 avril 2026, aux environs de 21 heures, une femme âgée d'une quarantaine d'années est décédée moins de cinq minutes après avoir regagné son domicile, situé dans le quartier de Nyamugari, zone Bukeye, commune Muramvya, province Gitega. La victime était en train de suivre la procédure judiciaire relative au viol de sa petite-fille, âgée de 7 ans. Selon des sources locales, vers 21 heures, la victime s'est rendue dans un débit de boissons du quartier de Nyamugari. Elle y a acheté une bouteille avant de rentrer à son domicile. Moins de cinq minutes après son retour, des bruits ont été entendus à l'extérieur de la maison et quand ses enfants sont sortis pour vérifier, ils l'ont découverte agonisante. Alertés, les voisins ont porté secours et la victime a été transportée d'urgence à l'hôpital, où elle a rendu son âme à son arrivée. Les sources locales ont indiqué que la défunte représentait sa petite-fille violée et résidant au village de Rubirizi, commune Muhanga, province Butanyerera.

A préciser que l'enfant avait récemment été victime d'un viol commis par un homme d'une soixantaine d'années, père de 7 enfants maintenant en détention. Toutefois, selon des sources locales, des membres de sa famille exerçaient des pressions pour dissimuler ou détruire des éléments de preuve, afin d'entraver la procédure judiciaire. D'après les mêmes sources, la veille de son décès, la

mère de l'enfant revenait de l'hôpital de Musema, situé dans la commune Matongo, province Butanyerera, où sa petite-fille avait été examinée. Elle détenait des documents médicaux attestant des violences sexuelles subies par l'enfant. La famille de la victime et ses voisins n'ont cessé de demander que les enquêtes indépendantes soient ouvertes pour que justice soit faite.

Bref, au moins 37 personnes ont été tuées et 22 autres ont été blessées comme le montre le tableau ci-dessous :

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs.

Catégories d'auteurs / Provinces	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non identifiés		***Totaux***	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	***T***	***B***
Buhumuza	0	1	0	0	8	0	0	0	6	0	***14***	***1***
Bujumbura	0	0	0	0	1	3	0	0	1	0	***2***	***3***
Burunga	0	0	0	0	1	8	0	0	1	1	***2***	***9***
Butanyerera	0	0	0	0	2	5	0	0	2	0	***4***	***5***
Gitega	0	0	2	0	7	4	0	0	6	0	***15***	***4***
Totaux	***0***	***1***	***2***	***0***	***19***	***20***	***0***	***0***	***16***	***1***	***37***	***22***

La lecture de ce tableau montre que les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés et dont les auteurs de crimes restent non identifiés. La population pointe du doigt des agents du SNR, des jeunes Imbonerakure et des administratifs comme auteurs. Ces présumés auteurs, après leur sale besogne transportent les victimes et jettent leurs corps dans des coins où elles ne seront pas identifiées et cela, pour brouiller les enquêtes. De plus, selon toujours la population, les victimes sont dominées par des personnes accusées d'être des opposants du parti au pouvoir, le CNDD-FDD. Ces personnes sont, pour la majorité, tuées sous formes de châtiments dus au fait qu'elles ont refusé d'adhérer à ce parti ou l'ont quitté.

IV. DES CAS DE VSBG

La loi portant prévention et répression des auteurs des VSBG au Burundi a été promulguée depuis 2016. Dès lors, les actions de prévention ont démarré et se font encore ici et là dans le pays. Mais, les cas de victimes continuent d'augmenter car les auteurs de ces actes ignobles agissent souvent sous la couverture des autorités administratives et policières qui sont corrompues et qui n'hésitent pas à tremper dans les règlements à l'amiable entre auteur et victime alors que cela est puni par la même loi. Et si ce n'est pas le règlement à l'amiable, ces autorités corrompues aident souvent les auteurs à fuir en toute quiétude. Suite à cet état des choses, seuls quelques présumés auteurs sont arrêtés.
Ainsi, au cours du mois concerné par le présent rapport, 13 cas de victimes de violences basées sur le genre en général et de viol en particulier ont été identifiés par les observateurs des droits humains basés sur terrain.

Ci-après les cas identifiés :

1- Une fillette violée en commune Ngozi, province Butanyerera

En date du 4 avril 2026, sur la colline Rusuguti, zone et commune Ngozi, province Butanyerera, une fille âgée de 10 ans a été violée par Jean Baptiste Nsabimana, âgé de 26 ans, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources de la localité, le présumé auteur du viol a profité de l'absence des parents et a trompé l'enfant à l'aide des beignets. Les responsables de la sécurité collinaire sont intervenus pour conduire l'enfant à l'hôpital. Le présume auteur a été arrêté et conduit au cachot de la zone Ngozi mais il s'est évadé le même jour et n'a pas été retrouvé.

2- Une fillette violée en commune Rumonge, province Burunga

En date du 4 avril 2026 vers 15 heures, sur la colline Mutambara, commune Rumonge, province Burunga, I.K. âgée de 6 ans a été violée par le dénommé Nduwimana, gardien des chèvres. Selon des sources de la localité, Nduwimana a profité de l'absence des parents de la fillette et a trompé l'enfant en lui offrant un beignet. Après le forfait, il a pris fuite. L'administration locale a fait des recherches mais en vain. La victime a été conduite au Centre Humura de Rumonge pour sa prise en charge holistique.

3- Une femme brûlée par son époux en commune Matana, province Burunga

En date du 4 avril 2026, sur la colline Ruhinga, commune Matana, province Burunga, Alice Nikundana, mère de 5 enfants, a été brûlée, à l'aide de l'eau à l'état d'ébullition, par son époux Gabriel Ndikumwenayo Gabriel, jeune Imbonerakure du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, Gabriel est rentré à la maison aux environs de 20 heures et a d'abord renversé l'eau que sa femme était en train de chauffer pour préparer la pâte. Directement, sa femme a remis une autre quantité d'eau au feu. Son mari a attendu qu'elle soit en ébullition et il l'a renversée sur sa femme. Les voisins, alertés par les cris de la victime, sont vite intervenus mais l'auteur avait déjà pris le large. Les mêmes voisins ont indiqué qu'il y a des mésententes dans cette famille. Le présumé auteur n'a pas été inquiété comme l'ont déploré les habitants de cette sous-colline. Le chef de cette colline, Raphaël Ninganza qui n'a cessé d'expliquer que le présumé auteur était introuvable depuis le jour de l'infraction, était complice selon des sources qui le voyaient toujours en liberté.

4- Une fille violée en commune Bugendana de la province Gitega

En date du 5 avril 2026, vers 17 heures, sur la colline Rwingiri, commune Bugendana, province Gitega, I.J. âgée de 16 ans a été violée par Naboli Gakindo, vieil homme de 70 ans. Selon des sources sur place, ce vieil homme est un voisin de la victime et a profité du fait que la jeune fille était seule au domicile. Il s'est introduit chez elle avec une machette et l'a menacée de la tuer au cas où elle refusait de respecter les ordres lui donnés. De peur de mourir, la fille a cédé aux contraintes lui imposées de coucher avec le vieil homme. Pendant l'acte sexuel, la jeune fille a crié au secours ; ce qui a alerté sa mère. Le présumé auteur a été directement arrêté par la population et remis à la police avant d'être placé en détention au cachot de la police de Bugendana pour la confection du dossier judiciaire. La victime a, quant à elle, été conduite en urgence au CDS de Nkanda pour bénéficier des soins.

5- Une fille violée en commune Mugere, province Bujumbura

En date du 13 avril 2026, sur la colline Kivoga, commune Mugere, province Bujumbura, S. I, âgée de 16 ans, a été violée par Dieudonnée Bukuru. Cette jeune fille revenait de l'école et est allée rendre visite à son ami, Dieudonné Bukuru, un commerçant qui tient une boutique située près de l'école. Il l'a reçue dans la maison où il habite, puis il lui a enlevé ses vêtements de force et l'a violée. Elle est rentrée chez elle en pleurant et a tout raconté à ses parents. Ils l'ont alors emmenée d'urgence à l'hôpital de district de Kabezi pour des soins médicaux et la prévention des IST. Quand le présumé auteur a appris que l'affaire était connue, il a directement pris le large.

6- Une femme violée en commune Rumonge, province Burunga

En date du 15 avril 2025, sur la colline Nyakuguma, zone Kigwena, commune Rumonge, province Burunga, N. S., âgée de 32 ans, a été violée par 3 personnes non identifiées. Selon des sources locales, l'incident a eu lieu dans la brousse lorsqu'elle se trouvait dans les travaux champêtres et les malfaiteurs l'ont surprise et l'ont d'abord bandée les yeux avec une partie de son pagne pour la violer. La victime a crié au secours et elle a été entendue par les enfants qui étaient à la recherche du bois de chauffage. Ces derniers ont fait appel aux adultes pour lui venir en aide. Elle a été conduite au centre Humura de Rumonge pour la prise en charge holistique. Les présumés auteurs n'ont pas été identifiés.

7- Une petite fille violée en commune Cankuzo, en province Buhumuza.

En date du 16 avril 2026, B.E âgée de 11 ans, écolière à l'ÉCOFO Nyakerera, en classe de 2ème année, colline Nyakerera, zone Minyare, commune Cankuzo, province Buhumuza, a été violée par un Abdoul Nkuriyingoma, militaire du grade de caporal du camp militaire de Mutukura se trouvant tout près du domicile de la famille de la victime. D'après des sources locales, ce présumé auteur du viol a été au domicile de la jeune fille dans l'après-midi de ce même jour. La jeune fille était seule. Abdoul lui a demandé de lui emprunter une machette pour chercher du médicament dans la brousse proche et l'a trompée de l'accompagner pour récupérer la machette. C'est à ce moment qu'elle a été violée moyennant 5.000 FBU. Arrivée à la maison, la deuxième femme de son père a vu les 5.000 FBU aux mains de la petite fille et elle a directement tout raconté. La famille de la victime a alors alerté les autorités du camp de Mutukura. Adjudant Major Claude Hakizimana, De corps du camp de Mutukura a tenté de régler à l'amiable l'affaire entre le père de la victime et le présumé auteur moyennant de l'argent. La famille de la victime a refusé et a plutôt exigé de l'expertise médicale. Selon les voisins de

la famille, l'enfant a été blessé et mis sous des traitements médicaux. Dès ce jour, Abdoul Nkuriyingoma a été caché par De corps sur une position non connue.

En date du 18 avril 2026, Bukuru, père de la victime, a été détenu au camp Mutukura par le Colonel Niyongabo pour l'intimider et le contraindre à abandonner l'affaire. Mais, un des voisins aurait téléphoné à l'Etat-Major Général des forces armées pour plaider en faveur de la famille victime. Un coup de téléphone est venu de cet Etat-Major ; exigeant la libération sans condition du père de la victime et il a été libéré le même jour.

Le 20 avril 2026, le père de la victime a saisi le parquet de Cankuzo pour l'affaire. Le procureur a demandé au commandant du camp Mutukura, le colonel Niyongabo de présenter Abdoul Nkuriyingoma. Le 25 avril 2026, De corps du camp Mutukura aurait été arrêté par Mathias Banyanka, procureur de la République à Cankuzo pour avoir joué la complicité en cachant le violeur de la fillette. Abdoul Nkuriyingoma est resté introuvable.

8- Un homme poignardé par sa femme en commune Kayanza, province Butanyerera.

En date du 23 avril 2026, Claude Hatungimana, originaire de la colline Gahahe, commune Kayanza, province Butanyerera, a été poignardé à l'aide d'un couteau, par sa femme Olive Niyonsaba. Selon la victime, il a donné de l'argent qu'il avait à sa femme pour la ration des enfants et la femme disait que c'était insuffisant. Après quelques minutes, sa femme est venue de derrière et lui a transpercé à l'aide d'un couteau lui accusant de ne pas donner la ration suffisante pour la famille. La victime a été évacuée à l'hôpital de Kayanza pour subir des soins et la présumée auteure a été arrêtée. Pendant l'interrogatoire, elle a dit à l'OPJ qu'elle est enceinte et qu'elle avorterait si on ne la laisse pas aller se faire soigner. La nuit du même jour, Niyonsaba Olive a pris tous les biens familiaux et est partie vers une destination inconnue et n'a pas été retrouvée.

9- Une fille violée en commune Ntahangwa, province Bujumbura

En date du 18 avril 2026, M.A.M, jeune fille de 14 ans, a été violée, sur la colline Kinyina dans la Commune Ntahangwa, province Bujumbura. Cet enfant travaillait comme domestique et a été violée par le fils de son employeur, Yan Nzitonda âgé de 21 ans. Selon les témoignages locaux, Yan a profité de l'absence de ses parents et l'a appelée pour faire la chambre où il dort, puis il l'a violée. La jeune fille a reçu une prise en charge pour la prévention des infections sexuellement transmissibles. Le jeune homme, quant à lui, a été arrêté et détenu au cachot de la commune Ntahangwa pour enquête judiciaire.

10- Une fillette violée en commune Rumonge, province Burunga

En date du 19 avril 2026, vers 11 heures, sur la colline Murara, zone Rusabagi, commune Rumonge, province Burunga, N. Y, âgée de 5 ans, a été violée par Onésime Niyonkuru, âgé de 26 ans, originaire de la province Butanyerera. Selon des sources sur place, Onésime était domestique dans le ménage des parents de la fillette et il a profité de l'absence desdits parents. Au retour de ces derniers, l'enfant a raconté le déroulement des faits à sa maman qui l'a conduite au CDS Muyange pour prise en charge médicale. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au poste de police de Muyange avant d'être transféré au commissariat de police de Rumonge.

11- Un homme blessé à la machette par sa femme en commune Makamba province Burunga

En date du 26 avril 2026 vers 23 heures, sur la colline Buga, en commune Makamba, province Burunga, Marie Chantal Havyarimana a été arrêtée après avoir blessé gravement son mari, Godefroid Ngendakumana, à l'aide d'une machette au niveau de la hanche. Selon des sources sur place, le conflit serait né d'une dispute liée aux travaux champêtres. La femme reprochait à son mari de ne pas l'aider dans les activités agricoles, alors qu'elle se rend régulièrement cultiver en Tanzanie. Après avoir reçu deux coups de poing de la part de son époux, elle aurait réagi en le blessant à la machette. Le mari a été évacué au centre de santé de Gatabo pour recevoir des soins, tandis que la femme a été conduite momentanément au poste de police de Gatabo. Le chef de colline Joffer Ndayishimiye a confirmé ces faits et a appelé les couples à collaborer dans les tâches du ménage et à éviter de se rendre justice eux-mêmes.

12- Une mineure violée en commune Kayanza, province Butanyerera

En date du 26 avril 2026, dans la zone Mparamirundi de la commune Kayanza en province Butanyerera, N. A, âgée de 17 ans, déficiente mentale, originaire de la localité de Masanganzira à Ngozi-Kirundo a été violée par Alexis Ngabonziza, âgé de 60 ans. Le présumé auteur du viol a trompé la jeune fille et l'a amenée dans un buisson pour la violer. Les voisins de cette localité sont intervenus et ont conduit la victime à l'hôpital Kayanza pour subir des soins médicaux. L'administration et la police ont directement commencé la recherche du malfaiteur pour une enquête judiciaire.

13- Une fillette violée en commune Kayanza, province Butanyerera

En date du 27 avril 2026, en zone Konge, commune Kayanza, province Butanyerera, I.C. âgée de 4 ans a été violée par Prosper Nicoyitungiye âgé de 17 ans, motard. Le garçon est en cavale et la police est à sa recherche. La population de la commune Kayanza demande aux instances judiciaires de punir les auteurs des viols qui augmentent du jour au lendemain.

V. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS ET DEGRADANTS

1- Une sexagénaire grièvement blessée par les membres du parti CNDD-FDD à Makamba, en province Burunga

En date du 17 avril 2026, le soir, sur la colline Kizingoma, commune Makamba, province Burunga, Anastasie Gakobwa, sexagénaire, a été grièvement blessée à l'œil après avoir été attaquée par un chef de 10 ménages, communément appelé « Nyumbakumi », dénommé Nyabenda. Selon des témoins, l'agression s'est produite vers 20 heures dans un bistrot de la localité. Nyabenda lui aurait lancé une pierre en plein visage après lui avoir adressé des menaces à peine voilées, lui disant notamment que « la malchance ne frappe pas deux fois ». Le choc a gravement atteint son œil, à telle enseigne que ses proches craignaient qu'elle ne le perde. Selon des habitants de la localité, Anastasie Gakobwa serait prise pour cible depuis qu'elle a manifesté son soutien à la famille de Victor Niyonzima, dont le fils Boris Niyonzima, a été tué à la fin de l'année 2025 dans des circonstances controversées. Le jeune homme, qui s'apprêtait à fonder son propre foyer, aurait été assassiné par certains jeunes Imbonerakure de la colline, avec des soupçons pointant également des responsables locaux.

À la suite de ce drame, 7 personnes avaient été arrêtées, parmi lesquelles le chef de la colline de Kizingoma, le responsable local du CNDD - FDD ainsi que plusieurs jeunes Imbonerakure. Toutefois, après près de 2 mois de détention, tous ont été libérés par le TGI de Makamba. Selon des sources locales, certains habitants, en particulier des militants du parti au pouvoir, auraient exercé une forte pression sur le tribunal afin d'obtenir la libération de ces suspects.

Depuis cette affaire, Anastasie Gakobwa affirme vivre un véritable calvaire. Pour avoir simplement témoigné pour la famille endeuillée, elle aurait été exclue de plusieurs services essentiels de la colline: interdiction d'acheter certains produits de commerce, refus d'accès aux engrais pourtant déjà payés ainsi que d'autres formes de discrimination touchant ses droits les plus élémentaires. La famille de Victor Niyonzima, elle aussi, dit continuer à subir de nombreuses représailles: destruction de biens, blessures infligées au bétail, sabotage des cultures par l'épandage de sel dans les champs, ainsi que diverses intimidations. Anastasie n'a cessé de dénoncer des actes répétés de harcèlement, de violences et d'exclusion qu'elle subirait de la part de certains responsables administratifs locaux et de membres influents du parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

2- Une personne tabassée et gravement blessée par le chef de quartier Kigwati en commune Bururi, province Burunga

En date du 18 avril 2026, le prénommé Pascal âgé de 37 ans, membre du parti CNDD-FDD, vendeur de brochettes au cabaret de l'ancien administrateur de la commune Bururi, Félix Niyongabo, situé près du parking de Bururi, a été tabassé et grièvement blessé au niveau de son front par une bouteille lui lancé par le chef de quartier Kigwati de la commune Bururi province Burunga, Sévérin Minani. Selon des sources sur place, ce chef de quartier l'accusait d'être arrogant dans ses paroles. Le blessé a été vite évacué par les clients de ce cabaret à l'hôpital de Bururi où il a été suturé. La population de Bururi demande la destitution de cet élu du peuple à la suite de son comportement.

VI. LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI

VI.1. Evolution de la situation carcérale durant le premier trimestre de l'an 2026

Effectifs / Mois	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Prévenus	Condamnés
Janvier 2026	4.294	12.875	6.021	6.754
Février 2026	4.294	12.802	6.021	6.688
Mars 2026	4.294	13.025	6.183	6.755

Il ressort de ces données que la situation carcérale en générale et les conditions de détention des personnes incarcérées en particulier ne cessent de se détériorer, dans différentes maisons carcérales de notre pays. En effet, cette situation est caractérisée par une surpopulation et une promiscuité alarmantes dans presque toutes les maisons carcérales du pays.

Cette surpopulation est causée par les détentions illégales suivantes :

- des arrestations arbitraires ;
- les détentions préventives prolongées en raison de la lenteur des procédures judiciaires ;
- le manque de suivi de certains dossiers, en particulier les dossiers à caractère politique ;
- les prisonniers acquittés qui ne sont pas élargis ;
- le maintien en détention de personnes ayant déjà purgé leurs peines ;
- les prisonniers acquittés qui sont élargis et qui sont de nouveau directement arrêtés par les jeunes Imbonerakure et réincarcérées ;
- etc.

Dans tous les cas, il est évident que l'Exécutif joue un rôle majeur dans cette augmentation progressive et sans cesse croissante du nombre de détenus et cette augmentation entraine une surpopulation trop alarmante et cela dans tous les milieux carcéraux du Burundi.

VII. CONCLUSION

Le présent rapport vient de montrer que les violations des droits de l'homme au Burundi sont encore une triste réalité et que les instances habilitées restent dans le silence comme si la situation était normale. Cette inertie des organes habilitées fait qu'il s'observe encore beaucoup de violations des droits humains et les victimes augmentent au jour le jour.

Les victimes sont de plusieurs catégories : les personnes tuées, les arrestations arbitraires suivies de détentions illégales, les personnes enlevées et/ou portées disparues, les cas de VSBG en général et de viol en particulier, les cas de torture, de traitements cruels, inhumains et dégradants, etc. Dans tous les cas, la clandestinité reste une couverture des auteurs à telle enseigne que les observateurs des droits humains basés sur terrain ne peuvent pas documenter tous les cas. Les prisons sont caractérisées par la surpopulation et la promiscuité et cela influe négativement sur les droits des détenus.

Au vu de cette situation des droits humains au Burundi qui se détériore du jour au lendemain, l'APRODH lance encore des cris d'alarme et recommande ce qui suit:

- ***Au gouvernement du Burundi :***
 - ✓ De prendre des mesures pour mettre fin aux actes d'intimidation et de menaces qui sont menées par les jeunes Imbonerakure à l'endroit des membres des partis politiques de l'opposition ;
 - ✓ De mener des enquêtes rapides, indépendantes, transparentes, impartiales et concluantes pour mettre à découvert les auteurs de différents assassinats commis à travers le pays, les enlèvements, les disparitions forcées afin qu'ils soient traduits en justice sans distinction aucune et les punis conformément à la loi ;
 - ✓ De prendre des mesures pour réduire et éradiquer la pauvreté qui sévit dans le pays ;
 - ✓ De prendre des mesures appropriées pour arrêter les violations flagrantes des droits humains et sécuriser sa population ;
 - ✓ De multiplier les procès de flagrance pour punir les auteurs des violations des droits humains et en découdre avec l'impunité ;
 - ✓ De respecter la liberté de la presse et garantir la sécurité des journalistes ;
 - ✓ De mettre un terme aux arrestations et les détentions arbitraires en vue du désengorgement des établissements pénitentiaires ;
 - ✓ De juger les dossiers à caractère politique pour éviter des détentions illégales dans ce domaine ;
 - ✓ De prendre des mesures de désengorgement de toutes les prisons du pays pour améliorer la situation carcérale au Burundi et respecter les droits des détenus ;
 - ✓ De mettre sur pied une commission chargée de suivre de près et résoudre les problèmes liés à l'alimentation des prisonniers au Burundi ;
 - ✓ D'informer la communauté tant nationale qu'internationale sur l'objectif de ce genre de formations signalées dans différents coins du pays et donner des éclaircissements sur la présence des étrangers qui seraient des ressortissants Rwandais et Congolais ;
- ***Aux PTF***

- ✓ De continuer à soutenir le Burundi dans ses initiatives de développement en général et celles liées au maintien de la paix, de la sécurité et de la protection des droits de la personne humaine en particulier ;
- ✓ D'encourager et appuyer les initiatives visant le renforcement de l'État de droit et la promotion d'une justice indépendante et équitable ;
- ✓ D'appuyer les programmes de réforme du secteur judiciaire et pénitentiaire ;
- ✓ De soutenir les organisations de la société civile engagées dans la promotion et la protection des droits humains ;
- ✓ De conditionner certains appuis à des progrès mesurables en matière de respect des droits humains et de bonne gouvernance ;

- **A la population**

 - ✓ De rester sereine et unie, maintenir la cohabitation pacifique et vaquer aux activités de développement et ne pas céder aux manipulations politiciennes ;
 - ✓ De suivre de près toutes les violations des droits humains afin d'éclairer les défenseurs des droits humains ;
 - ✓ De promouvoir les valeurs de tolérance, de dialogue et de respect mutuel pour consolider la paix et la cohésion sociale ;
 - ✓ De dénoncer toute forme de violence, d'injustice ou d'abus auprès des instances compétentes et des organisations de défense des droits humains ;
 - ✓ De participer activement aux initiatives communautaires visant la consolidation de la paix et la protection des droits fondamentaux ;
 - ✓ De sensibiliser les jeunes aux valeurs démocratiques et au respect des droits humains afin de prévenir toute forme de manipulation ou d'extrémisme.